

AVIS DE MODIFICATION D'UN CONTRAT D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Lyon Part-Dieu (69003)

La convention d'occupation signée le 22 janvier 2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société NOVA GAMES pour une durée de 7 ans, pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à/aux activité(s) listé(es) ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 8 avril 2026.

Une activité principale de « Jeux d'arcade immersive » et une activité accessoire de « Merchandising et produits dérivés avec licences »

Cet avenant, dont l'objet est de changer le nom d'enseigne, alléger la redevance pendant la période de réalisation de ses travaux d'aménagement du fait de difficultés pendant cette période et d'intégrer au contrat la redevance variable prévue dans le cadre de l'offre, peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.